



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE SERVICE

CGV V3 12/2025

## ARTICLE 1 – PRÉSENTATION ET CHAMPS D'APPLICATION

### 1.1– Objet et parties

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Service (« CGV ») constituent, conformément à l'article L 441-1 du Code du Commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire :

SAS INNIZ, sise 209 route de Bellet Villa 28 – 06200 NICE – [contact@inniz.fr](mailto:contact@inniz.fr) – 06 25 51 56 23

Représentée par Madame Magali BARNOIN, en sa qualité de Présidente

Immatriculée sous le numéro de Siret 904 423 118 00010

Enregistrée auprès du Préfet de la région PACA, sous le numéro d'activité 93060956006 fournit à ses Clients (« le Client ») les services détaillés ci-après et d'une manière générale toute prestation sollicitée par ses soins, ayant fait l'objet d'une proposition formelle de la part du Prestataire (« l'Offre de Services INNIZ », « les Prestations »).

### 1.2– Champ d'application : Clients professionnels

Les présentes CGV s'appliquent par défaut aux Clients professionnels (personnes morales ou personnes physiques exerçant une activité professionnelle - ci-après « Clients »).

### 1.3– Activités du Prestataire

INNIZ est un organisme de formation professionnelle, un cabinet de conseil et de coaching et un éditeur d'application numérique.

INNIZ développe, propose et dispense :

- Des actions de formations en présentiel inter et intra entreprise
- Des formations agréées pour les élus
- Des formations ouvertes et à distance en mode E-learning
- Des formations blended learning, associant présentiel et E-learning

Pour ses activités de formation, INNIZ détient la certification RNQ (Référentiel National Qualité) QUALIOPI sur les Actions de formation (AF) et l'agrément ministériel pour former les élus locaux. Les certificat et agrément sont tenus à disposition sur simple demande écrite du Client.

INNIZ réalise également des études et du conseil opérationnel ainsi que des accompagnements de type coaching individuel ou collectif.



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE SERVICE

CGV V3 12/2025

Enfin, INNIZ édite la solution numérique app.innizio.fr spécialisée dans la diffusion des méthodes, connaissances et pratiques en intelligence collective.

L'ensemble de ces prestations est ci-après dénommé « l'Offre de services INNIZ » ou « l'Offre de Services ».

## 1.4- Acceptation des CGV

Toute commande de prestation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces CGV sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande et sont téléchargeables sur le site <https://www.inniz.fr>

Les renseignements figurant sur les sites du Prestataire (<https://www.inniz.fr> et <https://www.innizio.fr>), les catalogues, prospectus et tarifs sont donnés à titre indicatif et révisables à tout moment.

Dans le respect des normes en vigueur, le Prestataire se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes CGV en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de Conditions Particulières de Service.

## **ARTICLE 2 – DISPOSITIONS APPLICABLES**

### 2.1- Procédure de passation de commande

1. Entretien découverte du projet au moyen d'un entretien préalable ou formulaire de candidature
2. Établissement d'un dossier de proposition comportant tous documents nécessaires (mémoire technique, devis, et pour les actions de formation : convention de formation, fiche programme...)
3. Validation du Client par écrit se matérialisant par restitution au Prestataire des documents figurant au dossier de proposition paraphés, datés, signés, cachetés et porteurs des mentions requises portant acceptation expresse de leurs termes
4. La validité des prix figurant sur le devis est de 30 jours à compter de sa date d'émission



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE SERVICE

CGV V3 12/2025

5. En cas de financement direct, encaissement d'un acompte de 50% du montant global du devis établi et fourniture des éventuels autres documents exigés par le Prestataire
6. Confirmation de la commande du Client par le Prestataire, matérialisée par un écrit, la vente n'étant parfaite qu'alors

En cas de litige ou défaut de règlement antérieur, le Prestataire se réserve le droit de ne pas faire droit à de nouvelles commandes de la part du Client.

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES INNIZIO :

Pour les abonnements innizio Premium souscrits directement en ligne :

- La souscription se fait exclusivement en ligne via le site <https://www.innizio.fr>
- Le paiement se fait par carte bancaire ou mandat SEPA via le prestataire de paiement sécurisé Stripe (dont les CGV sont accessibles sur <https://stripe.com/fr/legal>)
- Aucun acompte n'est demandé - le paiement est intégral lors de la souscription
- Le Client reçoit une confirmation de commande par email ainsi qu'une facture

## 2.2 - Documents contractuels

### **Pour les actions de formation :**

Les actions de formation font l'objet d'un devis ou d'une proposition de formation (validité de 30 jours) accompagné(e) d'une convention de formation ou d'un contrat individuel de formation professionnelle (Articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail).

Le Client s'engage à retourner au Prestataire, dans les plus brefs délais, un exemplaire signé et portant son cachet commercial du devis et de la convention de formation.

Ces documents sont accompagnés de la fiche descriptive de l'action de formation, d'une convocation et des modalités de connexion pour les formations à distance.

Le règlement intérieur et les présentes CGV sont consultables et téléchargeables depuis le site <https://www.inniz.fr>

À l'issue de chaque prestation de formation, le Prestataire adresse au Client : certificat de réalisation, et le cas échéant tout autre document requis par la commande.

### **Pour les prestations d'accompagnement, conseil et coaching :**

SAS INNIZ | 904 423 118 00010 | 8559A | 06 25 51 56 23 | [contact@inniz.fr](mailto:contact@inniz.fr) |

Organisme de formation certifié QUALIOPI (2022/100844.1) pour les actions de formation

Déclaration d'activité enregistrée auprès de la DREETS PACA sous le numéro 93060956006 |

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE SERVICE

CGV V3 12/2025

Le Prestataire fait parvenir au Client une proposition commerciale précisant la nature et la quantité des services vendus. Le Client s'engage à retourner un exemplaire signé et cacheté pour validation. Une facture est envoyée à l'issue de chaque prestation.

## Pour l'abonnement innizio Premium :

L'achat d'abonnement se fait de deux manières :

- Sur devis et bon de commande, pour plusieurs utilisateurs et pour une durée annuelle, par mandat SEPA. L'abonnement se renouvelle automatiquement chaque année. La facture est envoyée par email au moment de la souscription et à chaque renouvellement.
- Achat en ligne pour les abonnements individuels. Le paiement se fait exclusivement en ligne par carte bancaire ou mandat SEPA via Stripe. La facture est envoyée par email au moment de la souscription et à chaque renouvellement. Dans ce cas, le Client dispose de deux modalités : un abonnement mensuel ou annuel

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES CLIENTS DU SECTEUR PUBLIC :

Pour le secteur public, la vente s'effectue sur devis et bon de commande. L'abonnement a une durée annuelle.

### 2.3 - Modification de commande

Les éventuelles modifications de la commande demandées par le Client ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités du Prestataire, que si elles sont notifiées par écrit (courriel avec accusé de lecture à l'adresse [contact@inniz.fr](mailto:contact@inniz.fr) ou lettre recommandée avec accusé de réception) et après signature par le Client d'un nouveau dossier de proposition comportant les ajustements nécessaires.

### 2.4 - Conditions d'annulation ou de report

Toute annulation par le Client devra être notifiée au Prestataire par écrit (courriel avec accusé de lecture ou lettre recommandée avec accusé de réception). Les dispositions suivantes s'appliquent, sauf si des conditions spécifiques sont prévues dans les documents contractuels :

- Plus de 30 jours ouvrables avant le début de la Prestation : aucune indemnité ne sera due
- Moins de 30 jours ouvrables avant le début de la Prestation : indemnité contractuelle de 50% du montant total de la Prestation. Cette somme n'est pas

SAS INNIZ | 904 423 118 00010 | 8559A | 06 25 51 56 23 | [contact@inniz.fr](mailto:contact@inniz.fr) |

Organisme de formation certifié QUALIOPI (2022/100844.1) pour les actions de formation  
Déclaration d'activité enregistrée auprès de la DREETS PACA sous le numéro 93060956006 |

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE SERVICE

CGV V3 12/2025

imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue et ne pourra faire l'objet d'un financement par fonds publics ou paritaires

- Moins de 15 jours ouvrables avant le début de la Prestation : indemnité contractuelle de 100% du montant total de la Prestation, dans les mêmes conditions que ci-dessus

## Exception

- Force majeure justifiée : En cas de force majeure dûment justifiée et acceptée par le Prestataire (maladie grave avec certificat médical, décès, catastrophe naturelle affectant directement le Client), les conditions d'annulation pourront faire l'objet d'un aménagement à l'appréciation du Prestataire.

Sessions interentreprises : Pour les formations interentreprises, le maintien des sessions étant conditionné au nombre de participants inscrits, le Prestataire se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session sans que sa responsabilité ne puisse être mise en cause ni qu'aucune indemnité ne soit due.

## 2.5 - Abandon d'une action de formation

Abandon au début de l'action : Indemnité contractuelle de 100% du montant total de la Prestation, dans les conditions de l'article 2.4.

Abandon en cours de formation : Le Prestataire facturera un montant égal à celui de l'intégralité de la prestation, en distinguant :

- Les sommes dues au titre de la formation professionnelle au prorata du temps effectué
- Les sommes dues à titre de dédommagement

Le Client pourra ainsi bénéficier d'une prise en charge au prorata du temps de formation suivi par l'OPCO ou autre organisme financeur, dans la mesure où un accord de prise en charge préalable a été obtenu.

## 2.6 – Résiliation d'abonnement innizio Premium

Le Client peut à tout moment et sans frais résilier son abonnement innizio Premium, qu'il soit mensuel ou annuel :

- en notifiant sa décision au Prestataire par écrit (courriel avec accusé de lecture à [contact@inniz.fr](mailto:contact@inniz.fr)) au moins 60 jours avant la date anniversaire de l'abonnement.
- Pour les abonnements directement achetés en ligne, la résiliation se fait depuis le portail client Stripe.



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE SERVICE

CGV V3 12/2025

À défaut de résiliation dans ces conditions, l'abonnement sera automatiquement renouvelé pour une nouvelle période annuelle, sauf pour les clients publics qui disposent de modalités d'achat spécifiques.

Effets de la résiliation :

- Pour un abonnement mensuel : le Client conserve l'accès Premium jusqu'à la fin du mois en cours (date anniversaire mensuelle). Aucun nouveau prélèvement ne sera effectué.
- Pour un abonnement annuel : le Client conserve l'accès Premium jusqu'à la fin de l'année en cours (date anniversaire annuelle). Aucun nouveau prélèvement ne sera effectué.

Aucun remboursement n'est effectué pour la période déjà payée et en cours.

## ARTICLE 3 – TARIFS ET FACTURATION

Les Prestations sont fournies aux tarifs du Prestataire en vigueur au jour de la passation de la commande, selon le devis préalablement établi et accepté par le Client.

Les tarifs s'entendent en euros (€) nets HT. Ils seront le cas échéant majorés du taux de TVA applicable, ainsi que de toute taxe en vigueur au jour de la commande.

Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client à l'issue de chaque fourniture de Services.

## ARTICLE 4 – CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Principe général : Toute prestation commencée est due dans son intégralité.

### 4.1 – Délais de règlement

Sauf accord écrit particulier ou financement par un organisme (cf. article 4.2), le prix est payable en totalité par le Client à réception de facture.

Acompte : Un acompte correspondant à 50% du prix total des Services commandés est exigé lors de la passation de la commande pour les financements directs. Le solde reste payable à réception de la facture.

Modes de paiement : Les factures sont payables sans escompte par virement bancaire portant la référence du numéro de facture.



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE SERVICE

CGV V3 12/2025

Aucun frais supplémentaire, supérieur aux coûts supportés par le Prestataire pour l'utilisation d'un moyen de paiement, ne pourra être facturé au Client.  
Le paiement est réalisé à l'encaissement effectif du prix. La remise d'une traite ou de tout autre document créant une obligation de payer ne constitue pas un paiement libératoire.

Défaut de paiement :

Toute somme non réglée dans les délais, tout retard de paiement ou tout retour de titres de paiement pour impayé entraînera, à l'issue d'un délai de 8 jours après réception par le Client d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet :

- La suspension immédiate des prestations en cours et à venir dans l'attente d'une régularisation
- L'application des pénalités de retard prévues à l'article 4.3

À défaut de régularisation dans un délai d'un mois, le Prestataire engagera des poursuites judiciaires.

## 4.2 – Règlement par un OPCO ou tout autre Organisme Financeur

En cas de règlement par un OPCO ou tout autre organisme financeur, il appartient au Client de :

- Effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation et dans les délais fixés par l'organisme financeur
- Communiquer l'accord de financement au Prestataire dès sa réception, à l'adresse [contact@inniz.fr](mailto:contact@inniz.fr)
- S'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme désigné

Prise en charge partielle : Si l'organisme financeur ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client et sera payable en totalité à réception de facture.

Absence d'accord au premier jour de formation : Si le Prestataire n'a pas reçu l'accord de prise en charge au premier jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la prestation. Le cas échéant, les sommes versées par le Client seront remboursées après réception du règlement de l'organisme financeur.

Refus de prise en charge : En cas de refus de prise en charge de l'organisme financeur, le Client reste redevable de l'intégralité du montant et ne sera éligible à aucun remboursement de la part du Prestataire.



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE SERVICE

CGV V3 12/2025

## 4.3 – Pénalités de retard

En cas de retard de paiement au-delà du délai fixé à l'article 4.1, des pénalités de retard seront automatiquement et de plein droit acquises au Prestataire, sans formalité ni mise en demeure préalable.

Taux applicable : Les pénalités de retard sont calculées sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, appliqué au montant TTC de la facture, par jour de retard.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : Conformément aux articles L441-6 et D441-5 du Code de commerce, une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement est également due en cas de retard de paiement.

Ces pénalités et indemnités sont exigibles de plein droit dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

## 4.4 – Absence de compensation

Aucune compensation ne pourra être valablement effectuée par le Client entre d'éventuelles pénalités pour retard dans la fourniture des Services ou non-conformité à la commande, d'une part, et les sommes dues au Prestataire au titre de l'achat desdits Services, d'autre part.

## **ARTICLE 5 – MODALITÉS DE FOURNITURE DES SERVICES**

### 5.1 – Délais de fourniture

Les Services demandés par le Client, autres que la licence Premium innizio disponible immédiatement dès son paiement, seront fournis dans un délai convenu entre les parties. La réalisation des prestations débute à compter de la validation par le Prestataire de la commande du Client et de la réception de l'acompte le cas échéant.

La responsabilité du Prestataire ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la fourniture des prestations imputables au Client, ou en cas de force majeure.

### 5.2 – Force majeure

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français, et sans que cette liste soit restrictive :

SAS INNIZ | 904 423 118 00010 | 8559A | 06 25 51 56 23 | contact@inniz.fr |

Organisme de formation certifié QUALIOPI (2022/100844.1) pour les actions de formation

Déclaration d'activité enregistrée auprès de la DREETS PACA sous le numéro 93060956006 |

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE SERVICE

CGV V3 12/2025

- La maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation
- Les grèves ou conflits sociaux internes ou externes
- Les désastres naturels, incendies
- La non-obtention de visas, autorisations de travail ou autres permis
- Les lois ou règlements mis en place ultérieurement
- L'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, des communications ou des transports
- Les attaques informatiques, défaillances majeures des systèmes d'information
- Toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du Prestataire

En cas de force majeure, le Prestataire s'efforcera d'informer le Client dans les meilleurs délais et de trouver une solution alternative (report, visioconférence, etc.).

## 5.3 – Demandes particulières

En cas de demande particulière du Client concernant les conditions de fourniture des Services, dûment acceptées par écrit par le Prestataire, les coûts liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par le Client.

## 5.4 – Evolution du service innizio

Le Prestataire se réserve le droit de faire évoluer l'application innizio (nouvelles fonctionnalités, améliorations, corrections de bugs) sans préavis, sous réserve que ces modifications : - N'éliminent pas les fonctionnalités principales du service - Ne diminuent pas substantiellement les performances - Soient conformes aux attentes légitimes du Client. En cas de modification majeure susceptible d'affecter l'utilisation du service, le Client sera informé par email au moins 30 jours à l'avance.

## **ARTICLE 6 – SOUS-TRAITANCE**

Le Client autorise expressément le Prestataire à sous-traiter tout ou partie des Prestations à tout tiers Sous-traitant de son choix.

Il appartient au Prestataire de s'assurer que le Sous-traitant choisi présente les garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées afin que les Prestations répondent aux exigences du Prestataire et du Client en matière de qualité du travail et de conformité au RGPD.

Le Prestataire demeure seul responsable vis-à-vis du Client de la bonne exécution des Prestations sous-traitées.

Le Prestataire fait appel à des sous-traitants pour certaines opérations, notamment :

SAS INNIZ | 904 423 118 00010 | 8559A | 06 25 51 56 23 | contact@inniz.fr |

Organisme de formation certifié QUALIOPI (2022/100844.1) pour les actions de formation  
Déclaration d'activité enregistrée auprès de la DREETS PACA sous le numéro 93060956006 |

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE SERVICE

CGV V3 12/2025

- Stripe pour le traitement des paiements et la gestion des abonnements
- Hébergeurs pour l'hébergement de l'application innizio et des données

La liste des sous-traitants principaux est disponible sur demande à [contact@inniz.fr](mailto:contact@inniz.fr)

Le Prestataire s'assure que ces sous-traitants respectent le RGPD et garantissent la sécurité des données personnelles.

## ARTICLE 7 – COMMUNICATION

Le Client accepte d'être cité par le Prestataire comme référence. Le Prestataire peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans :

- Ses listes de références et propositions commerciales
- Son site internet et ses supports de communication
- Ses communications internes

Le Client peut s'opposer à cette utilisation en adressant une demande écrite à [contact@inniz.fr](mailto:contact@inniz.fr). Cette opposition ne remet pas en cause les obligations contractuelles des parties.

## ARTICLE 8 – DONNÉES PERSONNELLES ET RGPD

### 8.1 – Responsable de traitement et finalités

Le responsable du traitement des données personnelles est la SAS INNIZ, représentée par Madame Magali BARNOIN.

Les données personnelles recueillies auprès du Client font l'objet d'un traitement informatique pour les finalités suivantes :

- Gestion des commandes et facturation
- Fourniture des Services (formation, accompagnement, accès à l'application innizio)
- Gestion de la relation client et support
- Respect des obligations légales et réglementaires

### 8.2 - Données collectées

Les données collectées peuvent inclure :

- Données d'identification (nom, prénom, raison sociale, fonction)
- Coordonnées (adresse postale, email, téléphone)
- Données de connexion et d'utilisation de l'application innizio
- Données de facturation et de paiement
- Données relatives aux formations suivies (présence, évaluations, certificats)

SAS INNIZ | 904 423 118 00010 | 8559A | 06 25 51 56 23 | [contact@inniz.fr](mailto:contact@inniz.fr) |

Organisme de formation certifié QUALIOPI (2022/100844.1) pour les actions de formation

Déclaration d'activité enregistrée auprès de la DREETS PACA sous le numéro 93060956006 |

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE SERVICE

CGV V3 12/2025

## 8.3 - Durée de conservation

Les données personnelles sont conservées pendant les durées suivantes :

- Données de facturation : 10 ans (obligations comptables)
- Données de formation : 3 ans après la fin de la formation (obligations légales formation professionnelle)
- Données de compte innizio actif : pendant toute la durée d'utilisation du service + 3 ans
- Données de compte innizio inactif : 3 ans après la dernière connexion
- Données de prospection : 3 ans après le dernier contact

## 8.4 - Destinataires des données

L'accès aux données personnelles est strictement limité au Prestataire et à ses employés habilités à les traiter en raison de leurs fonctions.

Les données peuvent être communiquées aux tiers suivants :

- Sous-traitants techniques : hébergeurs, prestataires de paiement (Stripe), outils de gestion
- Organismes de formation : OPCO, financeurs, administration (dans le cadre légal)
- Autorités légales : en cas d'obligation légale ou réglementaire

Ces tiers n'ont qu'un accès limité aux données nécessaires à l'exécution de leurs missions et s'engagent à les utiliser en conformité avec le RGPD.

En dehors de ces cas, le Prestataire s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès aux données sans consentement préalable du Client, sauf obligation légale.

## 8.5 - Sécurité des données

Le Prestataire met en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité des données personnelles et empêcher leur déformation, endommagement ou accès par des tiers non autorisés.

En particulier :

- Chiffrement des données sensibles
- Accès restreints et authentification forte
- Sauvegardes régulières
- Mise à jour des systèmes de sécurité

## 8.6 - Notification en cas de violation de données

SAS INNIZ | 904 423 118 00010 | 8559A | 06 25 51 56 23 | contact@inniz.fr |

Organisme de formation certifié QUALIOPI (2022/100844.1) pour les actions de formation  
Déclaration d'activité enregistrée auprès de la DREETS PACA sous le numéro 93060956006 |

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE SERVICE

CGV V3 12/2025

En cas de violation de données personnelles présentant un risque pour les droits et libertés des personnes concernées, le Prestataire s'engage à : - Notifier la CNIL dans les 72 heures (si requis) - Informer le Client dans les 48 heures - Documenter la violation (nature, conséquences, mesures prises) - Mettre en œuvre toutes mesures correctives nécessaires Le Client s'engage à coopérer avec le Prestataire pour limiter les conséquences.

## 8.7 – Droits des personnes concernées

Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés, le Client dispose des droits suivants :

- Droit d'accès : obtenir la confirmation que des données sont traitées et en obtenir une copie
- Droit de rectification : corriger des données inexactes ou incomplètes
- Droit à l'effacement ("droit à l'oubli") : sous réserve des obligations légales de conservation
- Droit à la limitation du traitement : dans certaines conditions
- Droit à la portabilité : récupérer les données dans un format structuré
- Droit d'opposition : s'opposer au traitement pour des raisons tenant à sa situation particulière
- Droit de définir des directives relatives au sort des données après le décès

Ces droits peuvent être exercés en s'adressant au Prestataire :

- Par email : [contact@inniz.fr](mailto:contact@inniz.fr)
- Par courrier : SAS INNIZ – 209 route de Bellet Villa 28 – 06200 NICE

Le Prestataire répondra dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande.

## 8.7 – Réclamation auprès de la CNIL

En cas de litige relatif au traitement de données personnelles, le Client peut adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) :

- Site web : <https://www.cnil.fr>
- Adresse : CNIL – 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07

## 8.8 – Cookies et traceurs

L'utilisation de l'application innizio peut nécessiter l'utilisation de cookies et traceurs. Le Client est informé de l'utilisation de ces technologies et de leurs finalités via une bannière lors de sa première connexion. Le Client peut à tout moment gérer ses préférences en matière de cookies via les paramètres de son navigateur ou l'espace dédié dans son compte innizio. Pour plus d'informations, consulter la Politique de Confidentialité et Cookies disponible sur <https://www.innizio.fr/politique-confidentialite>.

SAS INNIZ | 904 423 118 00010 | 8559A | 06 25 51 56 23 | [contact@inniz.fr](mailto:contact@inniz.fr) |

Organisme de formation certifié QUALIOPI (2022/100844.1) pour les actions de formation

Déclaration d'activité enregistrée auprès de la DREETS PACA sous le numéro 93060956006 |

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE SERVICE

CGV V3 12/2025

## ARTICLE 9 – RÉVERSIBILITÉ ET RÉCUPÉRATION DES DONNÉES

### 9.1 Export des données

Le Client peut à tout moment exporter ses données depuis l'application innizio dans un format CSV. Cette demande doit être adressée à [contact@innizio.fr](mailto:contact@innizio.fr).

### 9.2 En cas de résiliation

Le Client dispose de 30 jours après la résiliation pour exporter ses données. Passé ce délai, le Prestataire peut demander des frais supplémentaires pour fournir une copie des données. Après 90 jours, les données seront définitivement supprimées, sauf obligations légales de conservation

### 9.3 Responsabilité du Client

Il appartient au Client de procéder à l'export de ses données avant la fin de l'abonnement. Le Prestataire ne pourra être tenu responsable de la perte de données non exportées dans les délais.

## ARTICLE 10 – DÉMATÉRIALISATION DES SUPPORTS

Dans le cadre d'un engagement environnemental, toute la documentation relative à l'Offre de service est remise sur des supports dématérialisés (format PDF, accès en ligne). Le Client peut néanmoins demander une version papier moyennant un supplément tarifaire pour couvrir les frais d'impression et d'envoi.

## ARTICLE 11 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

### 11.1 – Propriété du Prestataire

INNIZ reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur :

- L'ensemble des contenus et supports pédagogiques ou documentaires (formations)
- L'application innizio, son code source, son design, ses fonctionnalités
- Les méthodes, outils, savoir-faire développés par INNIZ
- Les marques, logos et éléments graphiques

Ces éléments demeurent la propriété exclusive d'INNIZ quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique).

### 11.2 – Interdictions

SAS INNIZ | 904 423 118 00010 | 8559A | 06 25 51 56 23 | [contact@inniz.fr](mailto:contact@inniz.fr) |

Organisme de formation certifié QUALIOPI (2022/100844.1) pour les actions de formation

Déclaration d'activité enregistrée auprès de la DREETS PACA sous le numéro 93060956006 |

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE SERVICE

CGV V3 12/2025

Le Client s'interdit toute utilisation, transformation, reproduction, représentation, modification, publication, transmission ou dénaturation, totale ou partielle, des contenus produits par INNIZ sans autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire.

En particulier, le Client s'interdit de :

- Utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel
- Céder ou communiquer les contenus d'INNIZ à des tiers sans autorisation préalable expresse d'INNIZ
- Reproduire ou copier les supports pédagogiques au-delà de l'usage défini lors de la vente du produit ou service
- Utiliser les contenus à des fins commerciales non autorisées
- Désassembler, décompiler ou créer des œuvres dérivées ou procéder à l'ingénierie inverse de l'application innizio
- Accéder à l'application innizio pour créer un produit ou service concurrent
- Extraire des données de l'application innizio de manière automatisée (scraping)
- Supprimer ou modifier les mentions de propriété intellectuelle
- Sous-licencier, louer ou prêter l'application à des tiers

Toute violation engage la responsabilité du Client sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle et peut donner lieu à des poursuites civiles et pénales.

## 11.3 – Licence d'utilisation innizio Premium

En contrepartie du paiement du prix correspondant, l'abonnement innizio Premium confère au Client une licence d'utilisation personnelle, non exclusive, non cessible et non transférable de l'application innizio.

Cette licence est strictement limitée :

- Dans le temps : durée de l'abonnement (mensuel ou annuel)
- Dans l'espace : usage personnel ou interne à l'entreprise du Client
- En nombre d'utilisateurs : selon le nombre de licences souscrites

À l'expiration ou la résiliation de l'abonnement, la licence d'utilisation prend fin automatiquement et le Client doit cesser toute utilisation de l'application.

## 11.4 - Contenus créés par le Client

Les contenus créés par le Client au sein de l'application innizio restent sa propriété exclusive.

SAS INNIZ | 904 423 118 00010 | 8559A | 06 25 51 56 23 | contact@inniz.fr |

Organisme de formation certifié QUALIOPI (2022/100844.1) pour les actions de formation  
Déclaration d'activité enregistrée auprès de la DREETS PACA sous le numéro 93060956006 |

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE SERVICE

CGV V3 12/2025

Le Prestataire s'engage à :

- Ne pas utiliser ces contenus à d'autres fins que la fourniture du service
- Permettre au Client d'exporter ses contenus à tout moment
- Supprimer définitivement ces contenus à la demande du Client ou à l'expiration d'un délai de 90 jours après résiliation de l'abonnement

## 11.5 - Mention de propriété

En application de l'article L.121-1 du Code de la propriété intellectuelle, la mention « INNIZ – Tous droits réservés » ou ©innizio est apposée sur l'ensemble des documents et ne saurait être retirée sous peine d'action en contrefaçon.

## **ARTICLE 12 – GARANTIES ET RESPONSABILITÉ**

### 12.1 - Obligations du Prestataire

Le Prestataire s'engage à fournir les Services avec diligence et selon les règles de l'art. Il met en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la continuité et la sécurité du service, sans toutefois garantir un résultat déterminé (obligation de moyens).

### 12.2 - Garanties et limitations

Le service est fourni "en l'état". Le Prestataire s'efforce d'assurer la disponibilité et l'accessibilité du service mais ne peut garantir une disponibilité absolue en raison des contraintes inhérentes à Internet et aux infrastructures techniques.

Le Prestataire ne garantit pas que le service sera exempt d'erreurs, de bugs ou d'interruptions, ni qu'il répondra à tous les besoins spécifiques du Client.

Le Prestataire s'engage à assurer une disponibilité de l'application innizio de 99% calculée mensuellement, hors :

- Maintenance programmées (notifiées 48h à l'avance)
- Cas de force majeure
- Défaillances des infrastructures tierces (hébergeur, réseau)

En cas de non-respect, le Client pourra bénéficier de crédits de service selon le barème suivant :

- Disponibilité < 99% : crédit de 10% sur l'abonnement mensuel
- Disponibilité < 95% : crédit de 25% sur l'abonnement mensuel
- Disponibilité < 90% : crédit de 50% sur l'abonnement mensuel

SAS INNIZ | 904 423 118 00010 | 8559A | 06 25 51 56 23 | contact@inniz.fr |

Organisme de formation certifié QUALIOPI (2022/100844.1) pour les actions de formation  
Déclaration d'activité enregistrée auprès de la DREETS PACA sous le numéro 93060956006 |

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE SERVICE

CGV V3 12/2025

Ces crédits constituent la seule et unique réparation en cas d'indisponibilité.

## 12.3 - Exclusions de responsabilité

Le Prestataire ne saurait être tenu responsable dans les cas suivants :

- Mauvaise utilisation du service par le Client ou utilisation non conforme aux présentes CGV
- Problèmes liés à l'équipement du Client, sa connexion Internet ou son environnement technique
- Interruptions dues à des opérations de maintenance programmées (après information préalable raisonnable)
- Cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil
- Fait d'un tiers ou du Client (néGLIGENCE, malveillance)
- Défaillance des fournisseurs d'hébergement ou d'infrastructures techniques tierces
- Virus, malwares ou attaques informatiques malgré les mesures de sécurité mises en place

## 12.4 - Limitation de responsabilité

Dans les limites autorisées par la loi :

a) Dommages indirects :

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable des dommages indirects tels que, sans que cette liste soit limitative : perte de chiffre d'affaires, perte de clientèle, perte de chance, perte de données (sauf manquement du Prestataire à son obligation de sauvegarde), perte d'exploitation, préjudice commercial, atteinte à l'image de marque, troubles commerciaux, ou tout autre préjudice financier indirect résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le service.

b) Plafonnement :

La responsabilité totale du Prestataire, tous dommages directs confondus, quelle qu'en soit la nature, la cause ou le fondement juridique (contractuel, délictuel ou autre), ne pourra excéder le montant total des sommes effectivement versées par le Client au cours des douze (12) mois précédent le fait génératrice de responsabilité.

Pour les abonnements de moins de 12 mois d'ancienneté, le plafond sera égal au montant total payé depuis le début de l'abonnement.

c) Exceptions au plafonnement :

Les limitations ci-dessus ne s'appliquent pas en cas de :

- Faute lourde ou dol du Prestataire
- Dommages corporels

SAS INNIZ | 904 423 118 00010 | 8559A | 06 25 51 56 23 | contact@inniz.fr |

Organisme de formation certifié QUALIOPI (2022/100844.1) pour les actions de formation

Déclaration d'activité enregistrée auprès de la DREETS PACA sous le numéro 93060956006 |

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE SERVICE

CGV V3 12/2025

- Violations caractérisées des obligations essentielles du contrat rendant sa réalisation impossible
- Manquements aux obligations relatives aux données personnelles (RGPD)
- Dispositions légales d'ordre public ne permettant pas la limitation de responsabilité

## 12.5 – Responsabilité en matière de données personnelles

Le Prestataire s'engage à traiter les données personnelles conformément au RGPD et à la réglementation applicable. Les modalités détaillées du traitement sont précisées à l'article 8 et dans la Politique de Confidentialité.

En cas de violation de données personnelles (fuite, piratage), le Prestataire s'engage à :

- Notifier la CNIL dans les 72 heures si le risque pour les droits et libertés est élevé
- Informer les personnes concernées si le risque est élevé
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter les conséquences

## 12.6 – Obligation de déclaration et atténuation du préjudice

Le Client s'engage à informer le Prestataire de tout dysfonctionnement, problème ou incident dans les meilleurs délais et par écrit ([contact@inniz.fr](mailto:contact@inniz.fr)).

Le Client s'engage également à prendre toutes les mesures raisonnables pour atténuer les conséquences d'un éventuel préjudice. À défaut, le Prestataire ne saurait être tenu responsable de l'aggravation du préjudice résultant de l'absence ou du retard de déclaration.

## 12.7 - Assurance responsabilité civile professionnelle

Le Prestataire déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile professionnelle auprès d'un assureur notoirement solvable, couvrant les dommages pouvant résulter de son activité.

Les attestations d'assurance sont tenues à disposition du Client sur simple demande écrite.

## **ARTICLE 13 – RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ**

Pour les prestations de formation, accompagnement et coaching impliquant la fourniture de supports ou de livrables spécifiques, le Prestataire conserve la propriété de ces éléments jusqu'au complet paiement du prix et de son encaissement effectif.

Pour l'abonnement innizio Premium, le Client ne bénéficie que d'une licence d'utilisation temporaire (voir article 10.3). L'accès au service est suspendu en cas de défaut de paiement et définitivement supprimé à l'expiration de l'abonnement ou en cas de résiliation.

SAS INNIZ | 904 423 118 00010 | 8559A | 06 25 51 56 23 | [contact@inniz.fr](mailto:contact@inniz.fr) |

Organisme de formation certifié QUALIOPI (2022/100844.1) pour les actions de formation  
Déclaration d'activité enregistrée auprès de la DREETS PACA sous le numéro 93060956006 |

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE SERVICE

CGV V3 12/2025

En cas de non-paiement à l'échéance, le Prestataire se réserve le droit de :

- Suspendre immédiatement l'accès au service après mise en demeure restée sans effet pendant 8 jours
- Supprimer les données du Client après expiration d'un délai de 90 jours suivant la suspension

## ARTICLE 14 – DROIT APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES LITIGES

### 14.1 – Droit applicable

Les présentes Conditions Générales et tous les rapports entre INNIZ et ses Clients relèvent du droit français.

### 14.2 – Règlement des litiges

En cas de litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou la résiliation des présentes CGV, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable.

À défaut d'accord amiable dans un délai de 30 jours, tous les litiges auxquels le présent contrat et les affaires qui en découlent pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résolution, leurs conséquences et leurs suites seront soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nice ou du Tribunal Judiciaire de Nice, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de demandeurs, défendeurs ou appel en garantie, même en cas de référé ou de pluralité de défendeurs.

La présente attribution de juridiction est effectuée dans l'intérêt de l'entreprise INNIZ qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble et de saisir toute autre juridiction compétente.

### 14.3 – Langue du contrat

Les présentes CGV sont rédigées en langue française. En cas de traduction en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

### 14.4 – Nullité partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGV sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE SERVICE

CGV V3 12/2025

## 14.5 – Non-renonciation

Le fait pour le Prestataire de ne pas se prévaloir à un moment donné d'une quelconque clause des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

## **ARTICLE 15 – ENTRÉE EN VIGUEUR ET MODIFICATIONS**

### 15.1 – Entrée en vigueur

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Service entrent en vigueur le 09/12/2025. Elles s'appliquent à toutes les commandes passées à compter de cette date.

### 15.2 – Modifications

Le Prestataire se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les modifications prendront effet à la date de leur publication sur le site <https://www.inniz.fr>. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de passation de la commande.

Pour INNIZ  
Magali BARNOIN, Présidente

SAS INNIZ  
SIRET : 904.423.118.00010  
APE : 8559A  
[contact@inniz.fr](mailto:contact@inniz.fr)  
<https://www.inniz.fr>  
Organisme déclaré 93060956006

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M Baroin'.